

L'enquête sur les bibliothèques des hôpitaux d'enseignement affiliés à l'Université Laval

Lucien Papillon

Volume 20, Number 2, June 1974

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055678ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055678ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Papillon, L. (1974). L'enquête sur les bibliothèques des hôpitaux d'enseignement affiliés à l'Université Laval. *Documentation et bibliothèques*, 20(2), 77–79. <https://doi.org/10.7202/1055678ar>

Article abstract

Une enquête fut instituée en 1971 en vue de corriger la situation dans les bibliothèques des hôpitaux d'enseignement affiliés à l'Université Laval. L'auteur en retrace l'historique et énumère les principales recommandations du rapport final. Un comité permanent, formé en 1972, pour assurer la réalisation des recommandations du Rapport, aboutit à une impasse. La Bibliothèque de l'Université Laval pourrait agir comme agent coordonnateur de ces bibliothèques.

L'enquête sur les bibliothèques des hôpitaux d'enseignement affiliés à l'Université Laval

Lucien Papillon

Directeur des bibliothèques scientifiques
Université Laval

Une enquête fut instituée en 1971 en vue de corriger la situation dans les bibliothèques des hôpitaux d'enseignement affiliés à l'Université Laval. L'auteur en retrace l'historique et énumère les principales recommandations du rapport final. Un comité permanent, formé en 1972, pour assurer la réalisation des recommandations du Rapport, aboutit à une impasse. La Bibliothèque de l'Université Laval pourrait agir comme agent coordonnateur de ces bibliothèques.

Au cours des deux dernières années, la Bibliothèque de l'Université Laval s'est mise résolument à la tâche pour tenter d'améliorer la situation des bibliothèques des hôpitaux d'enseignement affiliés à l'Université. Elle se devait aussi de prendre les moyens nécessaires pour, d'une part, mettre à la disposition des résidents et des internes une documentation appropriée à la poursuite de leurs études et, d'autre part, permettre aux professionnels de la santé de bénéficier d'une documentation spécialisée dans leur domaine respectif.

C'est d'abord en instituant une enquête approfondie sur les ressources actuellement disponibles dans ces hôpitaux que la Bibliothèque a décidé d'agir. Les résultats d'un tel examen ne pouvaient que confirmer officiellement ce dont chacun se doutait, à savoir qu'il y a insuffisance des ressources documentaires, exigüité des locaux, absence d'une politique budgétaire et certaines autres carences responsables de la paralysie de ces bibliothèques.

Cette enquête, menée en 1971, avait pour but de sensibiliser les autorités administratives des hôpitaux aux problèmes des bibliothèques et de proposer les correctifs nécessaires.

Historique de la question

De 1963 à 1971, diverses tentatives avaient été faites pour améliorer la condition des bibliothèques des hôpitaux. Le directeur général de la Bibliothèque s'était continuellement intéressé à ce problème; c'est lui, d'ailleurs, qui fut le principal instigateur de cette enquête. Il est assez facile de suivre l'évolution de la question en feuilletant les procès-verbaux du Bureau de régie interne de la Bibliothèque. Déjà en 1963, le principe d'un catalogue collectif des ressources documentaires des bibliothèques des hôpitaux était accepté. Ce catalogue connut une existence éphémère et fut détruit, par la suite, parce qu'il

était incomplet et ne reflétait aucunement l'état des collections.

Par ailleurs, en 1967, le Rapport Bonneau avait fait état de la situation plutôt médiocre des bibliothèques des hôpitaux affiliés à l'Université Laval. En 1970, Louis-Philippe Bonneau, alors vice-recteur de l'Université Laval, suggérait à la direction de la bibliothèque de former un comité pour faire enquête sur ces bibliothèques.

En avril 1971, le Comité de liaison de la faculté de médecine donnait suite à une recommandation du directeur général de la Bibliothèque en approuvant le projet d'une telle enquête. Un comité ad hoc fut alors formé pour en établir les modalités et suivre l'évolution du travail.

L'enquête

Le directeur général de la Bibliothèque a désigné les personnes suivantes pour mener cette enquête:

- Bernard Vinet, directeur général adjoint
- Lyse Pérusse, conseiller au développement des collections du secteur des sciences de la santé
- Lucien Papillon, directeur de la bibliothèque de médecine.

Dès le début de mai 1971, un questionnaire de huit pages fut envoyé aux bibliothécaires des hôpitaux affiliés. Ce questionnaire visait à obtenir les informations suivantes: les ressources documentaires de la bibliothèque, le budget alloué pour l'achat de la documentation et les salaires, la disponibilité des locaux et les différents services existants. En somme, toutes les facettes de la bibliothèque étaient examinées afin de permettre une évaluation assez proche de la réalité. A ce questionnaire étaient annexées une liste d'ouvrages de base et une liste de périodiques de base qu'on doit

trouver dans toute bonne bibliothèque d'hôpital. Ces listes devaient être pointées afin de permettre la détection des faiblesses des collections.

Au cours des mois de mai et juin 1971, les enquêteurs ont visité les quatorze hôpitaux d'enseignement affiliés. Après une première visite, ils furent en mesure d'établir un plan assez uniforme pour les visites subséquentes, plan se résumant ainsi: rencontre avec le bibliothécaire, révision du questionnaire, visite des locaux de la bibliothèque, examen des techniques, rencontre avec le directeur médical et, occasionnellement, avec le président du Comité de la bibliothèque.

Point n'est besoin d'épiloguer sur la nécessité et la signification de cette première rencontre entre les représentants de la Bibliothèque de l'Université Laval et ceux des bibliothèques du milieu hospitalier. Pour établir d'excellentes relations et obtenir la collaboration nécessaire, les enquêteurs se devaient d'expliquer le mandat qui leur avait été confié. Il ne s'agissait pas, pour eux, de changer les méthodes de travail ni de régler l'ensemble des bibliothèques; le but qu'ils poursuivaient était de connaître les personnes et de se rendre compte, par eux-mêmes, de l'état des bibliothèques et de leur contenu.

Le rapport

Les visites terminées, la rédaction d'un rapport s'imposait. La compilation des données statistiques a nécessité de nombreux appels téléphoniques pour obtenir des précisions. Il fallait décrire la situation aussi objectivement que possible et, par la suite, énoncer des recommandations d'ordre pratique.

Le rapport ainsi produit comporte neuf chapitres, chaque chapitre se terminant par les recommandations propres au sujet qui y est traité. Ces recommandations sont ensuite regroupées à la fin pour former un tout. Au début du rapport, une brève notice historique donne des informations utiles sur chacun des hôpitaux.

Les documents suivants ont été annexés à ce rapport:

- le questionnaire envoyé aux bibliothécaires
- une bibliographie sur les bibliothèques d'hôpitaux
- une liste des publications citées
- une liste d'ouvrages de référence
- une liste de monographies de base

- une liste des périodiques de base pour les bibliothèques des hôpitaux.

Les recommandations

Les recommandations (pp. 56-61) constituent la conclusion logique de l'enquête effectuée. Elles visent à améliorer à la fois le statut du bibliothécaire et le service documentaire aux usagers des bibliothèques des hôpitaux.

La première recommandation du rapport est des plus importantes, puisqu'elle stipule que les hôpitaux devraient établir une politique administrative, tout en définissant clairement le statut du bibliothécaire. Cette précision du statut est un souhait que l'on retrouve dans tous les mémoires préparés touchant cette question des bibliothèques des hôpitaux, parce que le mauvais état des bibliothèques peut justement s'expliquer par l'imprécision du statut des bibliothécaires. Ces derniers sont, assez souvent, incapables d'obtenir gain de cause dans leurs demandes parce qu'ils sont mal ou pas du tout situés dans la hiérarchie administrative et aussi parce que leurs responsabilités et leurs fonctions sont plus ou moins bien définies. Ces constatations s'appliquent non seulement aux bibliothécaires des hôpitaux affiliés à l'Université Laval, mais également à tous les bibliothécaires des hôpitaux de la province.

La trente-cinquième et dernière recommandation représente la condition sine qua non de l'application des autres recommandations, puisqu'on y exprime le souhait qu'un «Comité permanent composé de représentants de l'Université et des hôpitaux soit constitué et qu'il voie à ce que se réalisent les recommandations du présent rapport».

Situation actuelle

Le rapport fut distribué aux membres du Comité de liaison de la faculté de médecine au début de novembre 1971. Ce comité en a accusé réception tout en reportant sa décision de l'accepter ou non à une réunion ultérieure.

Entre temps, les comités de bibliothèque de quelques hôpitaux acceptaient le principe du rapport et faisaient parvenir leurs commentaires. Tous suggéraient la formation d'un comité permanent, lequel fut officiellement constitué en juin 1972; il comprend des représentants des hôpitaux, de la faculté de médecine, de la Bibliothèque de l'Université Laval

et un représentant des bibliothécaires des hôpitaux affiliés.

Une première réunion eut lieu le 4 juillet 1972, au cours de laquelle le mandat du Comité fut ainsi défini: «Voir à la mise en œuvre dans les meilleurs délais des recommandations du rapport d'enquête sur les bibliothèques des hôpitaux d'enseignement affiliés à l'Université Laval». On suggéra aussi que les recommandations sans incidence budgétaire soient mises en pratique en tout premier lieu.

Il fut également question de l'établissement d'un réseau de communication. Pour ce faire, on convint d'entreprendre une démarche officielle auprès du ministre des Affaires sociales pour obtenir une subvention spéciale. Bernard Vinet s'est vu confier la responsabilité de rédiger cette demande.

Le 21 septembre, une deuxième réunion était convoquée. Il y fut question, notamment, du rapport sur l'estimation des coûts de l'implantation d'un réseau de communication. Après discussion, on arriva à la conclusion que, avant de prendre des initiatives dont le coût pourrait être assez élevé, une étude sur les besoins réels des chercheurs s'imposait.

Lors de la troisième réunion, le 7 décembre 1972, le mandat du Comité fut remis en question. «Le Comité possédait-il les moyens nécessaires pour mettre en pratique les recommandations du rapport d'enquête avant que les conseils d'administration des hôpitaux concernés se soient prononcés officiellement sur ce rapport»? Le Comité avait en sa possession les acceptations de principe de différents comités de bibliothèque, lesquelles acceptations ne reflétaient pas l'opinion des conseils d'administration des hôpitaux. Pour que le Comité puisse agir sans difficulté ni contrainte, les membres, sur proposition dûment appuyée, optèrent pour qu'une démarche officielle soit faite par le président. Une lettre et une copie de la résolution furent envoyées au conseil d'administration de chaque hôpital, le 22 décembre 1972.

Après plus d'un an, aucune réaction officielle ni officieuse ne s'est manifestée. Le Comité doit donc attendre une approbation officielle du rapport pour poursuivre le travail entrepris.

Conclusion

Cette enquête démontre clairement que les bibliothèques des hôpitaux d'enseignement, à quelques exceptions près, sont incapables

d'offrir à leurs usagers une documentation leur permettant de suivre l'évolution de la science médicale. Cette lacune est imputable à des budgets nettement insuffisants.

Les bibliothécaires, œuvrant dans des locaux exigus, ne bénéficient d'aucun statut défini, bien qu'ils reçoivent une certaine considération de la part des autorités des institutions qui les emploient.

Les recommandations du rapport préconisent des solutions à court et à long terme. Une coordination bien planifiée, jointe à la collaboration de tous les intéressés, ne pourra qu'apporter une amélioration au niveau de ces bibliothèques.

La Bibliothèque de l'Université Laval, avec le concours de ses bibliothécaires, est sûrement en mesure d'assumer un rôle de coordonnateur et de favoriser le développement des bibliothèques des hôpitaux d'enseignement sans, pour autant, s'ingérer dans l'administration des dites bibliothèques. Le travail n'en sera que simplifié, puisque la collaboration entre les deux groupes semble établie sur une base solide.